

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2025_017 du lundi 14 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, SELETTI Marie Dominique, BROS FACER Virginie

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : SELETTI Marie Dominique

Date de convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Attribution des subventions 2025

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations est soumise à une délibération distincte du vote du budget. Par conséquent, elle propose de lister les associations retenues lors du vote du budget primitif de l'année.

Pour rappel, les associations ayant reçu une subvention l'an passé étaient :

- Croix-Rouge Française délégation locale de 09130 Le Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 1 800 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 50 €.
- EntraideS Arize Lèze : 50 €
- l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 €
- SOS méditerranée : 50 €
- Les sens ciel APE des écoles de Daumazan et Campagne sur Arize : 50 €.

En plus des associations qui ont reçu une attribution l'an passé, la mairie a été sollicitée cette année par « Vaincre la mucoviscidose », l'AFM Téléthon, radio-transparence, association « le Vallon », Festival « un R d'avenir »,

Par ailleurs, la nouvelle association de la commune, « le belvédère », association ayant pour but l'animation culturelle, sociale et économique locale, n'a pas pu être créée à temps l'an passé pour recevoir la subvention de « lancement » de 200 € qui lui avait été prévu en 2024.

Également, le comité des fêtes s'est montré soutenant lors de l'action kiosque à broyat en prenant à sa charge le groupe de musique lors de l'apéritif du soir offert par la mairie. Madame la Maire propose de soutenir cette contribution par un

supplément de subvention à hauteur de 120 € par rapport à l'an passé.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que notre canton est malheureusement toujours le deuxième canton d'Ariège en ce qui concerne les violences intrafamiliales et faites aux femmes. Elle propose au Conseil Municipal de maintenir l'attribution d'une subvention à l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) qui a pour mission l'aide et soutien aux victimes, propose un soutien judiciaire et d'orientation (enquêtes Pénales et Civiles) et est habilitée aux prestations de médiations familiales.

Le Conseil Municipal décide de rester dans la somme annuelle allouée mais d'attribuer une subvention à l'association « Le Vallon » qui permet l'hébergement des familles de patients hospitalisés sur Toulouse. Pour compenser, il est proposé de réduire de la moitié de cette subvention, les associations des restaurants du cœur, la commune subventionnant déjà plusieurs associations d'aide alimentaire, et de l'autre moitié l'association SOS méditerranée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder aux diverses associations, dont la liste fait suite, 2 470 euros de subventions qui seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2025 :

- Croix-Rouge Française délégation locale du Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 1920 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 25 € ;
- EntraideS Arize Lèze : 50 € ;
- l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 € ;
- SOS méditerranée : 25 € ;
- Les sens ciel, association de parents d'élèves du RPI Daumazan-Campagne : 50 € ;
- Association, le Belvédère : 200 € ;
- Association Le Vallon : 50 €.

Fait et délibéré à Castex, le 14/04/2025

La secrétaire de séance,
SELETTI Marie Dominique

Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 29 AVR. 2025
Après dépôt en sous-préfecture le 29 AVR. 2025
Après publication ou notification le 29 AVR. 2025